



SAINTE-JUSTINE

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-25

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine

QUE Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 240-25

Le règlement numéro 240-25 a pour but de régler et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE Le règlement a reçu l'approbation de la MRC des Etchemins le 10 septembre 2025.

QUE Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement à la Mairie situé au 167, route 204 à Sainte-Justine, sur les heures d'ouverture.

QUE Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 25 SEPTEMBRE 2025

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 25^e jour du mois de septembre 2025 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier